



# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

CONVOCATION DU 7 DECEMBRE 2020

La séance est ouverte sous la présidence d'Anne-Marie DELOUBES, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents ou représentés : 17 + 2 pouvoirs

|                 |               |   |  |   |
|-----------------|---------------|---|--|---|
| PRÉSENTS :      | Maire :       | DELOUBES Anne-Marie   |  |   |
|                 | Adjoints :    | HARASSE Jean-Pierre<br>GENET Anita  | ASSE-ROTTIER Jocelyne<br>PASQUIER Régis                                  | DOUYÈRE Olivier   |
|                 | Conseillers : | GODMER Elodie<br>JOUANNEAU Laurent<br>PASQUIER Aurore<br>ANGERS Jocelyne                                      | HERRAULT Anthony<br>PAINEAU Sandrine<br>TROCHON Eric<br>CANDELÉ Florence | DUFOUR-BRAY Stéphanie<br>GIRAULT Sylvère<br>BOUCHE Jean-Marie |
| ABSENTS EXCUSES |               | PAINEAU Jean-Marc donne procuration à GENET Anita<br>CHANTEPIE Christiane donne procuration à ANGERS Jocelyne |  |   |

En application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le Conseil Municipal se réunit dans la salle polyvalente, 54 rue du Jeu de Paume, afin d'assurer le respect des règles sanitaires en vigueur dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19. En raison du confinement, la séance se déroule sans public.

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Est désignée secrétaire de séance : Anita GENET

## **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte-rendu de la séance précédente.

Une coquille est signalée par M. Girault sur le mot « pillée » au lieu de « pilée ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 16 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire propose une modification de l'ordre du jour :

## **Ajout du dossier suivant :**

1 – Chèques cadeaux de Noël pour les agents communaux

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette modification de l'ordre du jour.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

- M. GIRAULT souhaiterait que les conseillers municipaux soient tenus informés des affaires courantes de la Commune entre 2 séances de conseil municipal.

- Mme CANDELE demande si des containers de tri pourraient être installés sur le parking de Super U pour faciliter les apports volontaires.

Le Maire répond qu'il y avait des bacs de tri sur ce parking auparavant, mais que ceux-ci ont dû être enlevés car de nombreux dépôts sauvages étaient effectués autour des bacs, notamment le week-end.

La Commune est déjà équipée de 3 points d'apport volontaire : rue de la Petite Charmoie, rue Jean Rostand et parking de la salle polyvalente.

- Mme CANDELE fait part de la demande de Mme Herrault de l'Auberge du Château pour la mise en place d'une signalétique indiquant le restaurant.

Le Maire répond que ce genre de signalétique est à la charge des commerçants.

## **1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS**

### **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :**

L'extension du réseau d'assainissement de la route de Surfonds est terminée. Au total, 12 tampons ont été mis en place. Un enrobé à chaud a été réalisé pour la finition.

La réception des travaux a eu lieu ce matin. L'entreprise PIGEON, mandatée par l'entreprise CISSE, doit effectuer quelques retouches de bitume.

M. DOUYERE précise à nouveau qu'un 12<sup>ème</sup> branchement a été installé en prévision d'un raccordement futur pour le terrain appartenant à M. Thomas, situé à l'arrière du Centre Montjoie.

M. HERRAULT signale que le chemin d'accès à cette parcelle, créé pour la desserte des champs, ne lui semble pas adapté pour un passage quotidien de véhicules.

### **ECLAIRAGE PUBLIC :**

La remise en état de l'éclairage public concernant 8 rues de la Commune a commencé la semaine dernière par la Rue Jean Rostand. Les travaux dureront plusieurs semaines.

### **PANNEAU D'INFORMATIONS :**

Le panneau d'informations lumineux sera livré et installé Place du Petit Marché, demain, mardi 15 décembre.

### **NETTOYAGE DU CLOCHER :**

Un devis a été fait par Monsieur Nicolas Guillard, nouveau charpentier sur la Commune de Bouloire afin de nettoyer le clocher de l'Eglise avant le remplacement des échelles dans le clocher. Le devis de 2915€ a été accepté et les travaux sont en cours.

M. HARASSE indique qu'un devis a été demandé à M. Guillard suite à un constat de petites fuites d'eau au niveau du faitage et que des reprises de maçonnerie seront nécessaires pour refixer des pierres dans le clocher.

### **EXTENSION MAISON MEDICALE :**

Le permis de construire concernant l'extension de la maison médicale a été déposé la semaine dernière.

### **PRESBYTERE + EGLISE :**

Nous devons rencontrer l'Abbé Botta le mardi 22 décembre afin de visiter et voir l'état du Presbytère. Nous irons également voir l'enduit d'un mur de l'Eglise qui est tombé en 2 endroits et qui inquiète l'Abbé Botta.

Lors de cette rencontre, l'Abbé Botta nous présentera le Missel du 16<sup>ème</sup> Siècle qui semble-t-il est un peu endommagé et aurait besoin d'une restauration.

M. GIRAULT précise que ce missel est classé au titre des Monuments Historiques. Il ajoute qu'il contient une gravure très rare.

### **DEPISTAGE COVID 19 :**

Une journée de dépistage du Covid 19 a eu lieu jeudi dernier sur la Place du Château, organisée par l'ARS en lien avec la Préfecture, la Protection Civile et le Laboratoire du CHU de Nantes.

Nous ne connaissons pas encore le nombre de dépistages réalisés, mais il semble qu'il y ait eu une bonne participation.

### **CARRÉ DES MORTS :**

La rénovation du Carré des Morts dans le cimetière est maintenant terminée. Dès que les conditions sanitaires le permettront, nous organiserons une cérémonie avec les familles des défunts reposant dans le Carré des Morts.

### **COMMISSION PETITE ENFANCE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**

Suite à la réunion de la commission Petite Enfance de la Communauté de Communes, il a été décidé que les enfants de sapeurs-pompiers partis en intervention, pourront être gardés gratuitement par le service jeunesse à condition qu'un dossier d'inscription ait été effectué au préalable.

### **RECENSEMENT :**

Etant donné les conditions sanitaires, le recensement qui devait débuter au mois de janvier 2021 est reporté au mois de janvier 2022.

### **MESURES COMPENSATOIRES PAR RAPPORT A LA RD357 :**

Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, nous avons eu une réunion avec les différents intervenants du Département concernant la présentation du site ENS (Espace Naturel Sensible) ainsi que la restitution des inventaires au niveau faune et flore.

Par ailleurs, l'Ecole René Cassin participera au dispositif des « Classes ENS » avec 1 classe de 24 élèves de CM1-CM2.

### **PLUi :**

Lors de la séance du 26 novembre dernier, le Conseil Communautaire a retiré sa délibération d'arrêt du PLUi du 27 juin 2019 et a prescrit un nouvel arrêt du projet de PLUi.

M. BOUCHE indique que le PLUi ne sera pas applicable avant 2022, car des modifications vont être étudiées suite à des observations de la Préfecture (densité des constructions, zones artisanales de Connerré et de Bouloire ...).

### **FONDS DE CONCOURS ECOLE DE MUSIQUE :**

La Communauté de Communes a accepté le fonds de concours de la Commune de Bouloire pour la réhabilitation de l'Ecole de Musique accordé pour un montant maximal de 100 000 €.

La Commune ne versera qu'une somme de 100 000 €, même si les travaux prévus dans le cadre de ce fonds de concours se chiffrent finalement à 109 799,19 € HT.

### **REMPLACEMENT DU LOCAL INCENDIE A LA PRAIRIE :**

Suite à une demande d'information de M. BOUCHE, le Maire indique qu'une étude est en cours sur la construction d'un local de stockage pour les associations près de l'atelier communal pour une superficie estimée à environ 400 m<sup>2</sup>.

Elle ajoute que MM. PASQUIER et HARASSE se sont rapprochés d'une société spécialisée dans la construction de bâtiment doté de panneaux photovoltaïques, la société Le Triangle, qui est venue présenter un projet à la Municipalité.

M. DOUYERE explique que 2 solutions sont envisageables pour ce type de bâtiment :

- la construction est réalisée par un investisseur privé qui loue le bâtiment à la Commune et se rémunère sur le prix de location et la vente de l'électricité. A terme, le local devient propriété communale (au bout de 30 ans généralement).

- la Commune fait construire le bâtiment (ossature métallique, bardage et couverture en panneaux photovoltaïques) par une société spécialisée (exemple de coût d'environ 170 000 € HT devis Le Triangle – construction : 100 000 € HT pour 689 m<sup>2</sup>, hors chemin d'accès et terrassement ; panneaux photovoltaïques : 70 000 € HT) et récupère le prix de vente de l'électricité (actuellement : 0,09 € par kwh, soit un rapport d'environ 10 700 € par an, ce qui permet de rembourser l'annualité d'un emprunt).

Il ajoute que le local, servant uniquement au stockage, n'est pas soumis à la réglementation ERP.

## 2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

### 2.1 TRAVAUX BÂTIMENTS, VOIRIE, RÉSEAUX ET AUTRES TRAVAUX

#### D01 - TRAITEMENT DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION

Le Maire rappelle aux conseillers que suite à la crise sanitaire liée au COVID19, le Gouvernement a suspendu depuis le 24 mars 2020 l'épandage des boues produites par les stations d'épuration. Or, dans le contrat d'affermage conclu avec le délégataire VEOLIA, il est prévu un épandage des boues résultant du traitement des eaux usées à la station d'épuration de Bouloire.

Elle ajoute que lors des séances du Conseil Municipal des 10 juillet, 12 octobre et 16 novembre, le sujet du traitement des boues de la station a été abordé et différentes propositions ont été présentées ou évoquées et que le Conseil Municipal a souhaité un complément d'informations sur le sujet.

Elle donne la parole à M. DOUYERE, Adjoint en charge de l'urbanisme et des réseaux.

M. DOUYERE indique que le Maire et lui-même ont pris contact auprès de 12 communes sarthoises avec une population équivalente à celle de Bouloire. Il présente les solutions retenues par les différentes collectivités confrontées à ce problème d'hygiénisation des boues :

- certaines communes sont dotées d'une station d'épuration équipée de plusieurs lits de roseaux. Ces communes n'ont donc pas à traiter les boues puisque celles-ci restent entreposées dans les lits de roseaux.
- la déshydratation des boues a été retenue par des communes lorsque le Service Assainissement collectif est géré en délégation de service public,
- pour les communes dont le service assainissement est géré en régie, elles ont plutôt opté pour le traitement par chaulage.

M. DOUYERE ajoute que la Municipalité a approfondi la solution de stockage et de traitement par chaulage des boues dans un bassin chez un agriculteur de Volnay.

Il présente un tableau comparant les 2 solutions étudiées pour l'hygiénisation des boues de la station d'épuration :

⇒ 1<sup>ère</sup> solution : Déshydratation des boues et transport dans un centre de compostage

Cela correspond au devis présenté par le délégataire du service public VEOLIA pour le vidage total des cuves de stockages et le traitement des 400 m<sup>3</sup> de boues présentes sur le site de la station d'épuration.

Coût de 26 080 € HT (31 296 € TTC) comprenant :

- Installation et repli d'une Unité Mobile de Déshydratation des Boues (UMDB), pour une durée de 3 semaines, sur le site de la station d'épuration,
- Réactifs,
- Transports et traitement en centre de compostage

Dans ce devis, VEOLIA a fait apparaître en moins-value la charge financière habituelle prévue au contrat correspondant à l'épandage des boues pour un montant de 3 250 € HT.

⇒ 2<sup>ème</sup> solution : Chaulage des boues dans un bassin chez un agriculteur et épandage selon le plan d'épandage de la Commune

Une partie des boues de la station (environ 340 m<sup>3</sup> sur les 400 m<sup>3</sup> actuellement stockés à la station d'épuration) est transportée chez un agriculteur de Volnay pour être stockée dans une cuve d'une contenance d'environ 360 m<sup>3</sup>.

Coût de 9 759 € HT comprenant :

- Mission d'étude et de mise en œuvre de la solution de chaulage par un prestataire (Mission AQUASOL pour un montant de 3 190 € HT).
- De la chaux serait ajoutée dans le bassin et serait malaxée avec les boues à l'aide d'un agitateur.
- Des analyses seraient faites jusqu'à ce que le PH des boues soit supérieur à 12 pendant au moins 10 jours, suivi d'une analyse de caractérisation avant l'épandage.
- Une entreprise agricole assurerait l'épandage des boues hygiénisées sur les parcelles de l'agriculteur de Volnay, en respectant le plan d'épandage de la Commune qui devra être mis à jour.

M. DOUYERE ajoute que la Commune pourra être subventionnée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 30% si un devis est signé avant le 31 décembre 2020 pour le traitement des boues, qu'elles soient déshydratées ou chaulées. Il précise que pour le moment il n'y a aucune certitude que le régime d'aide financière perdure en 2021, selon les informations reçues de l'Agence de l'Eau.

M. DOUYERE termine son exposé en indiquant qu'au vu des éléments recueillis, le coût calculé au m<sup>3</sup> pour le traitement par déshydratation est de 45,64 € HT et qu'il est de 23,25 € HT pour le traitement par chaulage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de procéder à un traitement par chaulage des boues de la station d'épuration,
- donne son accord pour la signature d'une convention avec M. GEFFRAY Régis, agriculteur à Volnay, pour la mise à disposition à titre gratuit d'une cuve disponible dans son exploitation, l'utilisation de son matériel (location du tracteur avec fuel pour 15€/heure) nécessaire au traitement par chaulage des boues et l'épandage des boues hygiénisées sur ses terres quand l'épandage sera autorisé,
- dit que l'agitateur servant au mélange des boues et de la chaux sera loué auprès de la CUMA de Bouloire pour un montant de 50€/par jour,
- décide de recourir à la société AQUASOL pour une mission d'étude et de mise en œuvre de la solution de chaulage, pour un montant de 3 190 € HT,
- sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les frais liés au traitement des boues en raison de la crise sanitaire COVID19,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Assainissement 2020 et seront inscrits en 2021
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents en vue d'obtenir les autorisations nécessaires et de mettre en place les procédés pour l'application de cette délibération.

## **D02 - ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES RUE NATIONALE**

Le Maire expose aux membres présents que suite à un affaissement de chaussée dans la rue Nationale, au niveau de la pharmacie, le responsable de la voirie départementale du Secteur Bouloire St Calais a sollicité la Commune pour un passage caméra dans le réseau d'assainissement des eaux pluviales, avant que le Département entreprenne des travaux de réfection de la couche de roulement sur cette route départementale.

Elle souligne que la RD 357 Est, dite route de Saint Calais, a pour particularité d'être la seule route du réseau principal partant du Mans qui ne soit pas doublée par une autoroute. Il en résulte un trafic élevé. D'après des chiffres de 2018, entre Ardenay sur Merize et Saint-Calais, le trafic s'élève à environ 6 500 véhicules par jour, dont à peu près 2 000 poids lourds (30% du trafic total).

Elle précise qu'à Bouloire, la RD 357, axe routier départemental classé à grande circulation, traverse le centre bourg par la rue Nationale.

Le Maire explique que le rapport établi par l'entreprise SAM sur l'état de la canalisation d'eaux pluviales a montré que la conduite présente d'importantes fissures entre le tampon de la place du Petit Marché et celui situé dans le virage au niveau de la rue Chantoiseau. Il est donc nécessaire de remplacer la canalisation sur environ 100 mètres pour éviter un possible effondrement ou une rupture de canalisation, ce qui engendrerait des problèmes de sécurité sur cet axe très fréquenté.

Le Maire indique qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la SAFEGE pour la définition d'un programme de travaux. Celui-ci comprend le remplacement de la conduite sur 120 ml, la pose de 4 regards de visite, de 4 boîtes de branchement et de 3 grilles avaloir, la réfection des chaussées et des trottoirs. Le montant estimatif des travaux s'élève à 68 335 € HT.

Le Maire ajoute qu'après constitution du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) par la SAFEGE, la Commune invitera les entreprises à présenter une offre pour une réalisation des travaux qui pourrait avoir lieu dès la mi-janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- donne son accord pour le renouvellement du réseau d'eaux pluviales dans la rue Nationale, entre la place du Petit Marché et la rue Chantoiseau,

- sollicite une aide financière du Département, la rue Nationale devant supporter un trafic intense au titre d'axe principal départemental,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Assainissement 2020 et seront reportés en 2021,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces travaux et notamment le marché à intervenir.

### **D03 - SECTEUR LOUVRE CROISSANT – AMENAGEMENTS VRD**

Le Maire informe les conseillers que dans le cadre du groupement de commandes pour le réaménagement du secteur des Cours du Louvre et du Croissant, Sarthe Habitat a procédé à la consultation des entreprises pour les travaux de construction de 5 logements et des aménagements VRD sur le secteur.

Elle expose que l'ouverture des offres a fait apparaître pour le lot 12 Terrassement Voirie Assainissement un montant de travaux (229 636,15 € HT) beaucoup plus élevé que l'estimation (167 000 € HT) qui avait été faite par l'architecte et explique qu'une réunion a donc été organisée fin octobre entre la Commune, Sarthe Habitat et le cabinet Ledru pour trouver des pistes d'économie.

Elle présente les moins-values proposées par l'entreprise TRIFFAULT, pour un montant total de 13 235 € HT, qui concernent :

- Le remplacement du mur de soutènement, de l'escalier et des garde-corps par un talus avec enrochement (côté parking du CEFIGA) pour 6 410 € HT,
- Le remplacement du mur de soutènement arrière logement Ouest (côté jardin maison médicale) pour 3 330 € HT,
- Le remplacement du béton micro-désactivé par du béton désactivé pour 3 525 € HT.

Elle propose au Conseil Municipal d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes pour la réalisation des travaux de VRD :

| Lot n°             | Intitulé                                | Entreprises     | Marché € HT |
|--------------------|---|-----------------|-------------|
| 11                 | Espaces verts Clôtures                  | CLOUET          | 2 410,80    |
| 12                 | Terrassement – Voiries - Assainissement | TRIFFAULT TP    | 216 401,15  |
| 13                 | Réseaux secs AEP                        | TELELEC RESEAUX | 39 496,50   |
| TOTAL TRAVAUX € HT |   |                 | 258 308,45  |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- donne son accord sur l'attribution des marchés de travaux de VRD tel que présentés dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 258 308,45 € HT,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2020 et seront reportés en 2021,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération et notamment les marchés de travaux.

### **D04 - RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE – ÉTUDE DE FAISABILITÉ**

Le Maire expose aux conseillers présents que l'installation de la Mairie dans les locaux de l'ancienne Gendarmerie date de 1979, après des travaux d'aménagement pour créer des bureaux et une salle de Conseil au rez-de-chaussée et des salles de réunions à l'étage. Par la suite plusieurs études ont été menées, en 2002 et 2006, pour un réaménagement plus fonctionnel voire une extension des locaux administratifs. Mais ces projets d'ensemble n'ont pas abouti et seules quelques transformations ponctuelles ont été réalisées.

Elle explique que la Mairie est composée de locaux exigus et peu fonctionnels : porte d'entrée inadaptée pour l'accès des poussettes et des PMR, sas d'entrée trop petit et ouvert sur le bureau d'accueil, grande pièce d'accueil et de passage sans confidentialité, bureau de la comptabilité trop petit pour 2 personnes, mobilier vieillot dans les bureaux, bureau du Maire dans la salle du Conseil au RDC, bureau des Adjoints à l'étage mais sans mobilier de rangement, grande salle de réunion à l'étage quasiment inoccupée, archives dans des conditions de conservations inadaptées et peu accessibles au grenier, pas de salle de pause, bruit continu des véhicules en raison de la proximité de la rue Nationale, vieille chaudière au fioul sans sonde de régulation.

Elle indique qu'une étude de faisabilité est nécessaire pour définir un projet visant à créer une Mairie plus moderne et plus fonctionnelle. Elle présente la proposition d'honoraires du cabinet d'architecture A3dess qui s'élève à 4 500 € HT, en précisant que ce montant inclut une somme de 1 000 € HT pour une étude Fluides par un Bureau d'études.

M. GIRAULT demande ce qui a été envisagé pour l'escalier situé dans l'ancien hall d'accueil de la Mairie. Est-il prévu de le démolir pour relier plus facilement les 2 espaces situés de part et d'autre ou de le garder ? Il précise que les projets précédents ont été stoppés notamment en raison des dissensions d'opinion sur ce point. A son avis, il conviendrait de le démolir.

Le Maire répond que ce point n'a pas été abordé précisément avec le cabinet A3dess, qui a été invité à présenter 2 propositions sur un réaménagement et une extension de la Mairie, l'extension pouvant être utilisée soit pour les bureaux administratifs, soit pour accueillir la salle du conseil municipal. Elle propose de laisser à l'architecte une certaine latitude dans un premier temps pour la présentation de ses deux projets d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions (Mme GODMER, M. GIRAULT)

- décide de faire réaliser une étude de faisabilité relative à la réhabilitation et à l'extension de la Mairie,
- confie cette mission au cabinet A3dess, pour une rémunération forfaitaire fixée à 4 500 € HT, étant précisé que ces honoraires comprennent une étude fluides par un bureau d'études pour 1 000 € HT,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2020 et seront reportés en 2021,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

## **2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

### **D05 - ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au contrôle technique effectué dernièrement, le véhicule Renault Express utilisé par un agent communal ne pourra plus circuler après le 31 décembre prochain. Elle propose de procéder à l'acquisition d'un véhicule pour le remplacer. Le choix se porte sur un véhicule d'occasion de type Renault Kangoo avec un coffre rallongé et doté d'un attelage. Le Garage de la Butte propose actuellement un véhicule datant de 2017 avec un kilométrage de 80 600 km. Le prix de vente du véhicule s'élève à 10 125 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour :

- donne son accord pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion Renault Kangoo pour le Service Technique,
- accepte le devis présenté par le Garage de la Butte, pour un montant de 10 125 € TTC,
- dit que cette dépense est inscrite au Budget 2020,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

### **D06 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - CLASSE DE DÉCOUVERTE 2021**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en avril dernier, la classe de découverte prévue en mai 2020 pour les CM1 et CM2 a du être annulée en raison de l'état sanitaire.

Elle fait part de la demande de l'équipe enseignante pour l'année scolaire 2020/2021 d'organiser une classe de découverte à Saint-Urcize dans le Cantal pour un séjour qui aura lieu du 17 au 21 mai 2021 et qui concernera uniquement les élèves de niveau CM2.

Elle précise que c'est la Coopérative scolaire qui assure le financement du séjour et s'occupe de récupérer le paiement des participations auprès des familles.

Le séjour retenu est organisé par l'association PEP 15, qui pourvoit à la totalité du séjour et des déplacements sur les bases suivantes :

- participation de 37 élèves,
- coût total de 15 056 € comprenant l'hébergement, le transport en car, les animations et les déplacements durant le séjour, soit un coût par élève de 406,92 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge la somme de 6 918 € pour 34 enfants (50% du coût du séjour), le reste étant financé par la Commune de Surfonds pour les 3 enfants fréquentant les classes concernées, l'APE, la MAE et les familles.

Elle ajoute qu'un acompte de 3 274 € ayant été versé à la Coopérative scolaire pour la classe de découverte 2020 annulée, le solde de la subvention sera versé en mai/juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide d'attribuer une subvention de 6 918 € à la Coopérative scolaire pour le financement de la classe de découverte décrite ci-dessus,
- dit qu'un acompte a déjà été versé pour 3 274 € et que le solde de cette dépense sera inscrit au Budget Primitif 2021,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

## D07 - TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX POUR 2021

Le Maire donne lecture des modifications de tarifs pour 2021 selon le document adressé aux conseillers municipaux.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour, fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (sauf mention particulière pour l'assainissement) aux différents services publics communaux :

| <b>MATERIELS DIVERS (Location)</b> |   |     |
|------------------------------------|---|-----|
|                                    | Barrière de circulation (unité)                   | 1 € |
|                                    | Podium (hauteur 1,10 m, par panneau de 120 x 120) | 3 € |
|                                    | 1 table + 2 bancs (ou 8 chaises)                  | 5 € |

|                                       |        |
|---------------------------------------|--------|
| <b>PHOTOCOPIES MAIRIE OU EPIDAURE</b> | 0,20 € |
|---------------------------------------|--------|

| <b>CANTINE SCOLAIRE</b> |   |        |
|-------------------------|---|--------|
|                         | Repas scolaire enfant habitant Bouloire       | 3,50 € |
|                         | Repas scolaire enfant habitant hors Bouloire  | 3,80 € |
|                         | Présence enfant allergique (repas non fourni) | 1,50 € |
|                         | Repas scolaire adulte                         | 7,35 € |

| <b>DROITS DE PLACE AVEC BRANCHEMENT ELECTRIQUE SUR PLACE DU CHATEAU</b> |  |      |
|---|--|------|
|   | Occupation régulière ½ journée par semaine par trimestre                                   | 40 € |
|   | Occupation ponctuelle éclairage uniquement par ½ journée                                   | 5 €  |
|   | Occupation ponctuelle avec appareils de cuisson électriques par ½ journée                  | 15 € |
|   | Occupation ponctuelle avec branchement électrique par jour de manifestation ou de présence | 8 €  |

| <b>SERVICE ASSAINISSEMENT</b> |  |         |
|-------------------------------|--|---------|
|                               | Redevance de raccordement sur réseau existant                                    | 900 €   |
|                               | Redevance de raccordement sur nouveau réseau réalisé dans les zones urbanisables | 3 000 € |
|                               | - maisons neuves   | 900 €   |
|                               | - maisons existantes avant l'installation du nouveau réseau                      | 900 €   |
|                               | Abonnement annuel (à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2021)                      | 40 €    |
|                               | Surtaxe communale au m <sup>3</sup> (à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2021)    | 1,48 €  |

| <b>CIMETIERE MUNICIPAL</b>    |                              |       |
|-------------------------------|------------------------------|-------|
| <b>Concessions de terrain</b> |                              |       |
|                               | Trentenaire achat            | 150 € |
|                               | Trentenaire superposition    | 60 €  |
|                               | Cinquantenaire achat         | 250 € |
|                               | Cinquantenaire superposition | 120 € |



|   |   |       |
|---|---|-------|
|   | Centenaire superposition  | 150 € |
|   | Perpétuelle superposition   | 170 € |
|   | Dépôt ou retrait d'une urne dans le caveau  | 50 €  |
|   | Scellement d'une urne sur pierre tombale  | 50 €  |
| <b>Concessions au Columbarium</b>         |   |       |
|   | Concession de 15 ans – Achat (y compris 1 <sup>ère</sup> ouverture) ou renouvellement | 280 € |
|   | Concession de 30 ans – Achat (y compris 1 <sup>ère</sup> ouverture)                   | 530 € |
|   | Dépôt ou retrait d'une urne   | 50 €  |
| <b>Concessions au Jardin des Cavurnes</b> |   |       |
|   | Concession de 15 ans – Achat (y compris 1 <sup>ère</sup> ouverture) ou renouvellement | 180 € |
|   | Concession de 30 ans – Achat (y compris 1 <sup>ère</sup> ouverture)                   | 300 € |
|   | Dépôt ou retrait d'une urne   | 50 €  |
| <b>Vacations administratives</b>          |   | 20 €  |

|   |   |       |
|---|---|-------|
| <b>LOCATION DE SALLES COMMUNALES</b>        |   |       |
| <b>Mairie - 1<sup>er</sup> étage</b>        | Grande salle                                      | 35 €  |
| <b>Château – Rez-de-chaussée</b>            |   |       |
|   | Uniquement pour vin d'honneur mariage ou obsèques | 65 €  |
|   | Associations hors Bouloire                        | 150 € |
| <b>Boulodrome (locaux et installations)</b> |   |       |
|   | A la journée                                      | 75 €  |
|   | Pour un week-end                                  | 100 € |

|                |  |       |
|----------------|--|-------|
| <b>GYMNASE</b> |  |       |
|                | Caution pour badge d'entrée                                    | 10 €  |
|                | Tarif de location du gymnase pour manifestation extra-sportive | 500 € |

|                        |   |      |
|------------------------|---|------|
| <b>DEPOTS SAUVAGES</b> |   |      |
|                        | Taxe pour dépôt sauvage de déchets, sacs d'ordures ménagères, sacs jaunes ... | 50 € |

|                           |   |               |
|---------------------------|---|---------------|
| <b>ANIMAUX DIVAGUANTS</b> |   |               |
|                           | Intervention d'un élu ou d'un agent communal pour 1 animal errant | 20 €          |
|                           | Prise en charge d'1 chien au chenil                               | 15 € par nuit |
|                           | Frais de tatouage et/ou frais vétérinaires                        | Coût réel     |

|                                      |   |        |
|--------------------------------------|---|--------|
| <b>VAISSELLE CASSÉE OU MANQUANTE</b> |   |        |
|                                      | Verre   | 1,50 € |
|                                      | Tasse   | 3,00 € |
|                                      | Assiette  | 3,50 € |
|                                      | Couvert (cuillère, fourchette, couteau)           | 0,50 € |
|                                      | Ustensile de service (louche, fouet, plateau ...) | 8,00 € |
|                                      | Carafe  | 2,00 € |

|                                   |   |      |
|-----------------------------------|---|------|
| <b>LOCATION SALLE POLYVALENTE</b> |   |      |
|                                   | Forfait ménage pour particuliers, entreprises ou établissements publics | 80 € |

| <b>LOCATION SALLE POLYVALENTE</b>  |                                  |   |                                     |                                      |                                      |
|--|----------------------------------|---|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Tarif à la journée, 2 <sup>ème</sup> journée : 50% du tarif de la 1 <sup>ère</sup> journée |                                  |   |                                     |                                      |                                      |
|  |                                  | <b>Salle Polyvalente avec la cuisine</b>  | <b>Grande Salle sans la cuisine</b> | <b>Hall d'entrée avec la cuisine</b> | <b>Hall d'entrée sans la cuisine</b> |
| <b>Associations de Bouloire (1)</b>  |                                  | 100 €   | 55 €                                | 70 €                                 | /                                    |
| <b>Particuliers de Bouloire (2) Sans mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle</b>    |                                  | 200 €   | 125 €                               | /                                    | 100 €                                |
| <b>Particuliers de Bouloire (2) Avec mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle</b>    |                                  | 200 € + 1€ par ensemble vaisselle individuel réservé (avec perception minimum de 80€) | /                                   | 150 € y compris vaisselle            | /                                    |
| <b>Associations hors Bouloire</b>  |                                  | Idem Particuliers de Bouloire   | 125 €                               | /                                    | /                                    |
| <b>Associations Générations Mouvement des autres communes du canton</b>                    | Bal brioche (vaisselle comprise) | 120 €   | /                                   | /                                    | /                                    |
|  | Repas (vaisselle comprise)       | 200 €   | /                                   | /                                    | /                                    |
| <b>Particuliers hors Bouloire (2) Sans mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle</b>  |                                  | 300 €   | 200 €                               | /                                    | 130 €                                |
| <b>Particuliers hors Bouloire (2) Avec mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle</b>  |                                  | 300 € + 1€ par ensemble vaisselle individuel réservé (avec perception minimum de 80€) | /                                   | 230 €                                |                                      |

(1) Première utilisation au cours de l'année gratuite pour les Associations de Bouloire.

4 utilisations gratuites par an pour l'Association Générations Mouvement de la commune.

(2) Sont assimilées à des particuliers les entreprises, sociétés et organisations diverses hors associations pour d'éventuelles réunions.

#### Dans tous les cas

- Caution de 500€ (sauf pour associations de Bouloire et associations Générations Mouvement du canton).

- En sus du tarif prévu, versement d'une contribution de 30 € en période de chauffage de la Salle, hors cas d'utilisations gratuites.

- En cas d'utilisation avec organisation d'un repas, versement pour l'évacuation des déchets d'une contribution de 10 € (bac de 240 litres) ou 20 € (bac de 660 litres).

- La location de la salle polyvalente sans la cuisine implique qu'aucun accès à la cuisine ne sera possible pour quelque motif que ce soit.

### **D08 - BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3**

Afin d'ajuster les crédits de certaines lignes budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement, le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision modificative par rapport au Budget Primitif. Elle donne lecture de la décision modificative n° 3 pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, décide d'adopter les virements de crédits indiqués ci-dessous :

\* Section de fonctionnement

| <b>Dépenses</b>                         |         |   |              |
|---|---------|---|--------------|
| CHAPITRE                                | ARTICLE | INTITULÉ  | MONTANT      |
| 011                                     | 60621   | Combustibles  | -1 100       |
| 011                                     | 60632   | Fournitures de petit équipement (dont masques covid du Département pour 5320 €) | 10 500       |
| 011                                     | 611     | Contrats Prestations de services  | -2 600       |
| 011                                     | 61521   | Entretien Terrain (Abattage arbre parking salle polyvalente)                    | 790          |
| 011                                     | 6226    | Honoraires (Pharaction)   | -3 804       |
| 011                                     | 6281    | Participation Frais de scolarité & cotisations - Classes Spécialisées           | 1 070        |
| 011                                     | 6064    | Fournitures administratives   | 400          |
| 64                                      | 6474    | CNAS ajust cotisation Nouveaux Agents   | 500          |
| 64                                      | 6478    | Autres charges sociales diverses "chèques cadeaux"                              | 2 100        |
| 65                                      | 6533    | Cotisation retraite   | 325          |
| 65                                      | 6534    | Cotisation de sécurité sociale  | 568          |
| <b>Total Dépenses de Fonctionnement</b> |         |   | <b>8 749</b> |

| <b>Recettes</b>                         |         |   |              |
|---|---------|---|--------------|
| CHAPITRE                                | ARTICLE | INTITULÉ  | MONTANT      |
| 74                                      | 7482    | Compensation pour perte Taxe additionnelle des droits de mutation | 8749         |
| <b>Total Recettes de Fonctionnement</b> |         |   | <b>8 749</b> |

\* Section d'investissement

| <b>Dépenses</b>                        |         |   |               |
|--|---------|---|---------------|
| CHAPITRE                               | ARTICLE | INTITULÉ  | MONTANT       |
| 041                                    | 2132    | Etude Maison Médicale   | 13 488        |
| 041                                    | 2152    | Etude Aménagement Sécurité Rues                                     | -2 832        |
| 041                                    | 2315    | Etude Aménagement Sécurité Rues                                     | 2 832         |
| 20                                     | 2031    | Frais d'études Etude faisabilité Réhabilitation et extension Mairie | 5 400         |
| 21                                     | 2151    | Programme Travaux de voirie   | 123 066       |
| 21                                     | 2152    | Création massif béton Place Petit Marché                            | 840           |
| 21                                     | 21534   | Extension Réseau Electrification Pointe de Judas                    | 6 108         |
| 21                                     | 21538   | Branchement compteur Saur Bâtiment Prairie                          | 1 374         |
| 21                                     | 21538   | Travaux Restauration Cours d'eau Tortue                             | 2 987         |
| 21                                     | 21568   | Alarmes incendie et PPMS (Ecoles)                                   | 3 115         |
| 21                                     | 2182    | Véhicule Kangoo   | 10 125        |
| 1002                                   | 2158    | Complément déplacement barres Théâtre                               | 247           |
| 3001                                   | 2132    | Extension Maison Médicale   | -153 262      |
| <b>Total Dépenses d'Investissement</b> |         |   | <b>13 488</b> |

| <b>Recettes</b>                        |         |                       |               |
|--|---------|-----------------------|---------------|
| CHAPITRE                               | ARTICLE | INTITULÉ              | MONTANT       |
| 041                                    | 2031    | Etude Maison Médicale | 13 488        |
| <b>Total Recettes d'Investissement</b> |         |                       | <b>13 488</b> |

**D09 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Maire indique que suite aux travaux qui doivent être réalisés sur le réseau eaux pluviales dans la rue Nationale et qui n'étaient pas prévus au Budget Primitif 2020, il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour le budget Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, décide d'adopter les virements de crédits indiqués ci-dessous :

\* Section d'investissement

| <b>Dépenses</b>                        |                |   |                |
|--|----------------|---|----------------|
| <b>CHAPITRE</b>                        | <b>ARTICLE</b> | <b>INTITULÉ</b>                                       | <b>MONTANT</b> |
| 21                                     | 213            | Construction  | -71 835        |
| 21                                     | 2158           | Travaux Assainissement Rue Nationale Maîtrise d'œuvre | 3 500          |
| 21                                     | 2158           | Travaux Assainissement eaux pluviales Rue Nationale   | 68 335         |
| <b>Total Dépenses d'Investissement</b> |                |   | <b>0</b>       |

## **2.3 PERSONNEL COMMUNAL**

### **D10 - ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX POUR LES AGENTS COMMUNAUX**

Le Maire propose d'attribuer des chèques cadeaux pour les fêtes de Noël au titre de l'action sociale au bénéfice des agents de la collectivité. Elle précise que ces chèques cadeaux seront utilisables auprès des commerces de Bouloire, ce qui permettra également d'apporter un soutien au commerce local.

Le Maire énonce que seront bénéficiaires :

- les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- les agents contractuels à temps complet, à temps non complet.

Elle propose d'attribuer un chèque cadeau d'un montant de 75 € par agent en exercice au 15/12 de chaque année.

Elle ajoute que le montant des chèques cadeaux ne dépassant pas 5% du montant du plafond de la sécurité sociale, il y a exonération de cotisations et les agents ne sont pas soumis à l'impôt sur les chèques cadeaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour :

- valide l'attribution d'un chèque cadeau d'un montant de 75 € à chaque agent communal,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6478 du Budget Général,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

## **2.4 POINTS DIVERS**

### **D11 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, sont présentées à l'assemblée les décisions prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
  - \* Achat de brosses pour la balayeuse chez LETESSIER AGRIMOT pour 966,50 € HT,
  - \* Achat d'une masse contre-poids pour le tracteur chez LETESSIER AGRIMOT pour 730 € HT,
  - \* Ajout d'une sirène PPMS à l'école maternelle par l'entreprise GUERIN pour 2 123,55 € HT,
  - \* Ajout de 2 sirènes alarme incendie à l'école élémentaire par GUERIN pour 471,60 € HT,
  - \* Terrassement pour traversée de route devant l'atelier communal par CISSE pour 1 436 € HT,
  - \* Création d'un massif béton pour panneau informatif par SARL PASQUIER pour 699,50 € HT,
  - \* Mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de conduite eaux pluviales dans la rue Nationale confiée à la SAFEGE pour 3 500 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concession dans le cimetière :
  - \* Concession de terrain pour une durée de 50 ans pour M. LEDIEU,
  - \* Concession de terrain pour une durée de 50 ans pour la famille HERRAULT,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant

- Droit de Prémption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
  - \* Vente par les consorts MACQUIN d'une propriété bâtie au 10 place du Château,
  - \* Vente par M. Mme ALETON d'une propriété bâtie au 1 rue Jean Rostand,
  - \* Vente par les consorts PLET d'une propriété non bâtie au Poirier.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.**

|   |                     |                       |                   |  |
|---|---------------------|-----------------------|-------------------|--|
| DELOUBES Anne-Marie                         | HARASSE Jean-Pierre | ASSE-ROTTIER Jocelyne | DOUYÈRE Olivier   | GENET Anita                                    |
| PASQUIER Régis                              | ANGERS Jocelyne     | BOUCHÉ Jean-Marie     | CANDELÉ Florence  | CHANTEPIE Christiane<br><br><b>PROCURATION</b> |
| DUFOUR-BRAY<br>Stéphanie                    | GIRAULT Sylvère     | GODMER Elodie         | JOUANNEAU Laurent | HERRAULT Anthony                               |
| PAINEAU Jean-Marc<br><br><b>PROCURATION</b> | PAINEAU Sandrine    | PASQUIER Aurore       | TROCHON Eric      |  |